

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
3 août 1865.

MONSIEUR,

Je regrette que des circonstances imprévues mettent le Séminaire de Québec hors d'état de pouvoir offrir l'hospitalité à MM. les curés, pour la retraite annuelle annoncée par ma lettre circulaire du 12 juillet dernier. En conséquence je vous informe qu'il n'y aura pas de retraite générale pour eux, cette année. Quant à celle de MM. les vicaires, elle aura lieu à l'Archevêché au temps fixé, conformément à ce qui est réglé par la circulaire.

Je ne doute pas que mes dignes collaborateurs qui se disposaient à faire la retraite commune, n'y suppléent, autant qu'il leur sera possible, en faisant en particulier, ou avec quelques confrères, les saints exercices de la retraite.

Je demeure avec un bien sincère attachement,

MONSIEUR,

Votre très humble et très obéissant Serviteur,

† C. F. EV. DE TLOA.

*Administrateur.*